



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Action-Zone-a-evacuer-du-samedi-9-novembre-2019>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Echos des luttes antinucléaires > **Action "Zone à évacuer" du samedi 9 novembre 2019**

9 novembre 2019

Action "Zone à évacuer" du samedi 9 novembre 2019

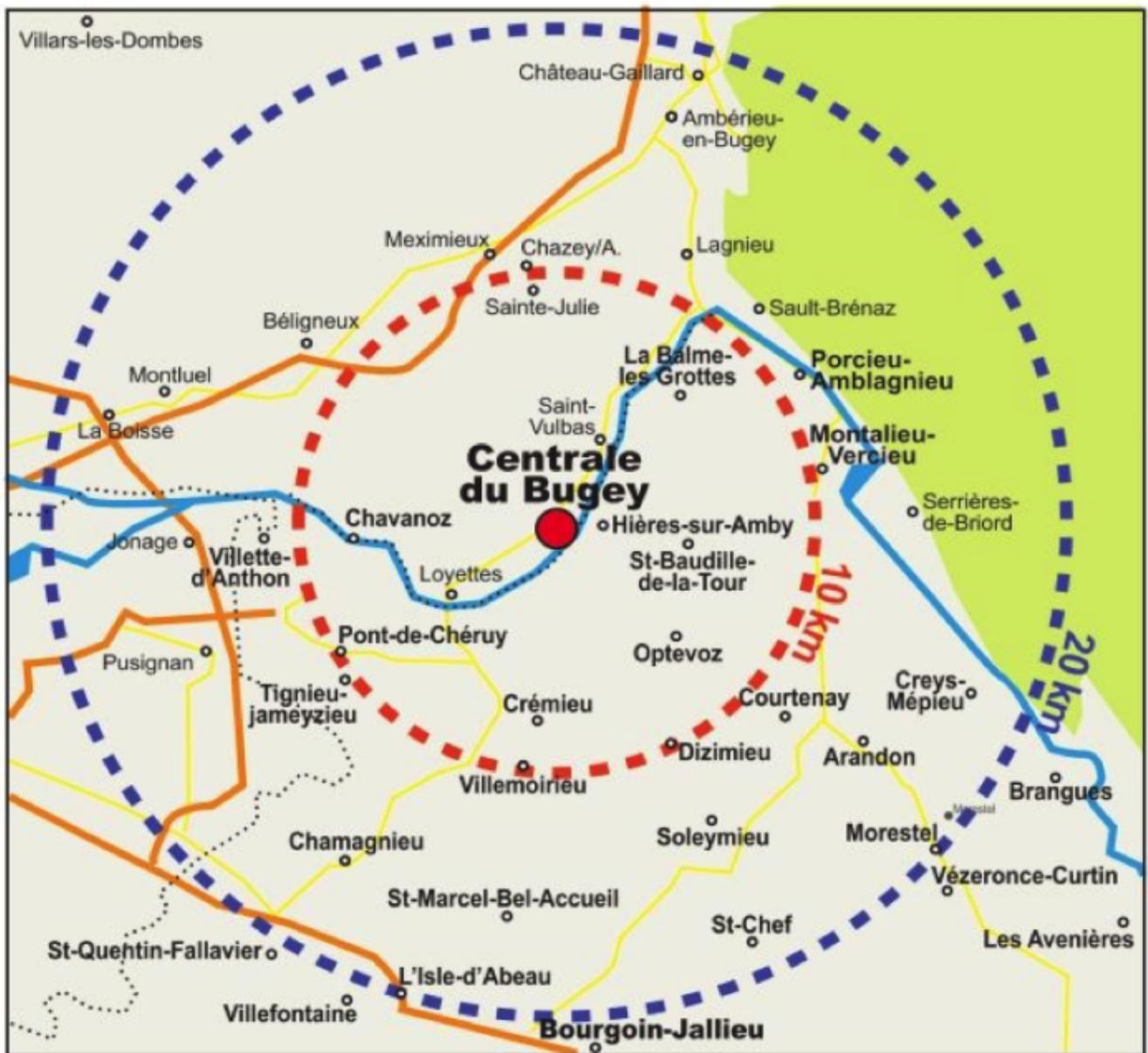
Le samedi 9 novembre 2019, des activistes ont mené une action "Zone à évacuer en cas d'accident nucléaire majeur". Par cette action, "Sortir Du Nucléaire Bugey" souhaite alerter les élus et les habitants des communes proches de la centrale, ainsi que l'ensemble de la population du bassin de vie du site nucléaire du Bugey, sur le danger permanent incarné par cette installation atomique vétuste, et ce, en l'explicitant très clairement sur un panneau.



Ce panneau comporte un message objectif « ZONE À ÉVACUER EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE MAJEUR ». En effet, cette centrale du Bugey, pour deux de ses réacteurs, a dépassé les 40 ans d'activité et cumule incidents, anomalies et fuites diverses, sans parler des 271 irrégularités constatées sur l'ensemble des réacteurs.



Le fait d'afficher à l'entrée des commune concernées que nous nous trouvons dans une « zone à évacuer » est essentiel car en cette période d'extension de PPI (de 10 à 20 km), la plupart des personnes ignorent totalement ce que cela sous-entend clairement. Il convient donc d'écrire 'noir sur blanc' qu'elles vivent dans un secteur à très haut risque et qu'elles pourraient malheureusement être amenées à quitter leur logement et leur travail, du jour au lendemain, si le pire advenait...



Cette action est menée sur plusieurs communes de l'Ain, du secteur de la Côtère (LAGNIEU, SAINT-SORLIN, SAULT-BRENAZ, VILLEBOIS, SERRIERES, LES GRANGES DE MONTAGNIEU). C'est donc plus d'une vingtaine de panneaux qui sont ainsi affichés et qui seront visibles par des milliers de personnes aujourd'hui.

NE DOIT-ON PAS LA VÉRITÉ AUX HABITANTS ? ...

« On » nous parle emploi et économie lorsque l'on évoque la centrale nucléaire de Bugey. N'oublions pas le revers, terrible, à savoir une « épée de Damoclès » au-dessus de nos têtes, d'autant plus menaçante que cette installation qui multiplie toutes sortes d'avaries sur l'ensemble de ses tranches, a été conçue quoi qu'en dise Edf, pour une durée de 25 à 30 ans. Et certains éléments essentiels comme la cuve, ne peuvent être changés.

ALLER VERS UNE « VÉRITABLE » EXTENSION DU PPI ?

Pour information, l'ANCCLI*(1) demande que ce PPI*(2) soit étendu non pas à 20, mais à 80 km, voire 100 km -comme le propose aussi l'ASN*(3) - incluant ainsi des dizaines de communes du bassin de la

centrale, et notamment l'agglomération lyonnaise.

En effet, la capitale de Gaules est aussi directement concernée par une pollution radioactive en cas de catastrophe ...Qu'en serait-il alors de l'évacuation de deux millions de personnes ? Comment gérer un tel exode ? On se demande alors si le choix de ne pas étendre ce PPI au-delà de 20 kilomètres n'est pas directement lié à la complexité colossale de cette éventualité ?



LA SOLUTION EST LA FERMETURE DU SITE DU BUGEY

Mais au-delà de ce problème d'extension du PPI, SDN Bugey demeure très préoccupé par l'état général de cette installation nucléaire et de fait, par la menace permanente induite qui pèse sur toute la région. Il faut savoir qu'au début de son activité, en 1984, la centrale du Bugey a connu un accident qui aurait pu être dramatique et dégénérer en crise majeure.

Dans le nucléaire, la sécurité absolue n'existe pas. Aussi, l'association demande la fermeture immédiate du site du Bugey de plus en plus dangereux pour l'environnement, les travailleurs et la population, site qui au même titre que bien d'autres, dilapide l'argent public au détriment d'autres projets de production d'énergie.



*(1) l'ANCCLI : association nationale de commissions locales d'information ; il s'agit donc d'un organisme officiel que l'on ne peut soupçonner d'être « anti-nucléaire ».

*(2) PPI : Plan Particulier d'Intervention

*(3) ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire

*(4) INES : échelle de mesure des accidents

INFORMATIONS DIVERSES : - Le nombre « d'événements » de niveau classé 1 sur l'échelle INES * (4) (voir plus bas) recensés en Rhône-Alpes a considérablement augmenté entre 2013 et 2014, passant ainsi de 12 à 28...(source Le Progrès).

▶ Le nouveau PPI est en consultation auprès des élus des communes. Il sera mis en consultation du public du 1er avril au 2 mai 2019. Il doit être adopté d'ici la fin du 1er semestre 2019.

▶ La distribution d'iode pour les communes entre 10 et 20 km est reporté à l'automne, mais avant, il y aura une information sur la radioprotection avec l'appui de l'ASN, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la CLI.

